



**ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**

**RUE DU PRESBYTERE – PLACE DE LA MAIRIE**

**Le Maire de la Commune de Wittisheim**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le décret N° 64-262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Considérant la demande de l'entreprise GFC FOUR CONSTRUCTION en date du 28 novembre 2023,

Considérant les observations apportées le 06 décembre 2023 par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités ;

Considérant qu'il est nécessaire à l'entreprise GFC FOUR CONSTRUCTION d'installer une base vie durant les travaux de restructuration de la mairie, il y a lieu de préconiser certaines restrictions ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise GFC FOUR CONSTRUCTION est autorisée à installer une base vie sur les places de stationnement situées sur la place de la Mairie et à l'entrée de la rue du Presbytère sur le territoire de la commune de WITTISHEIM (67820) du 08 décembre 2023 jusqu'au 28 février 2025 sans pour autant gêner la circulation des véhicules et des piétons. Un plan de l'emplacement de la base vie demeure ci-joint.

**Article 2** : Le stationnement sur la place de la Mairie sera exclusivement réservé aux entreprises en charge du chantier de 07h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

**Article 3** : La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la rue du Presbytère et sur la place de la Mairie.

**Article 4** : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise GFC FOUR CONSTRUCTION en charge des présents travaux.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

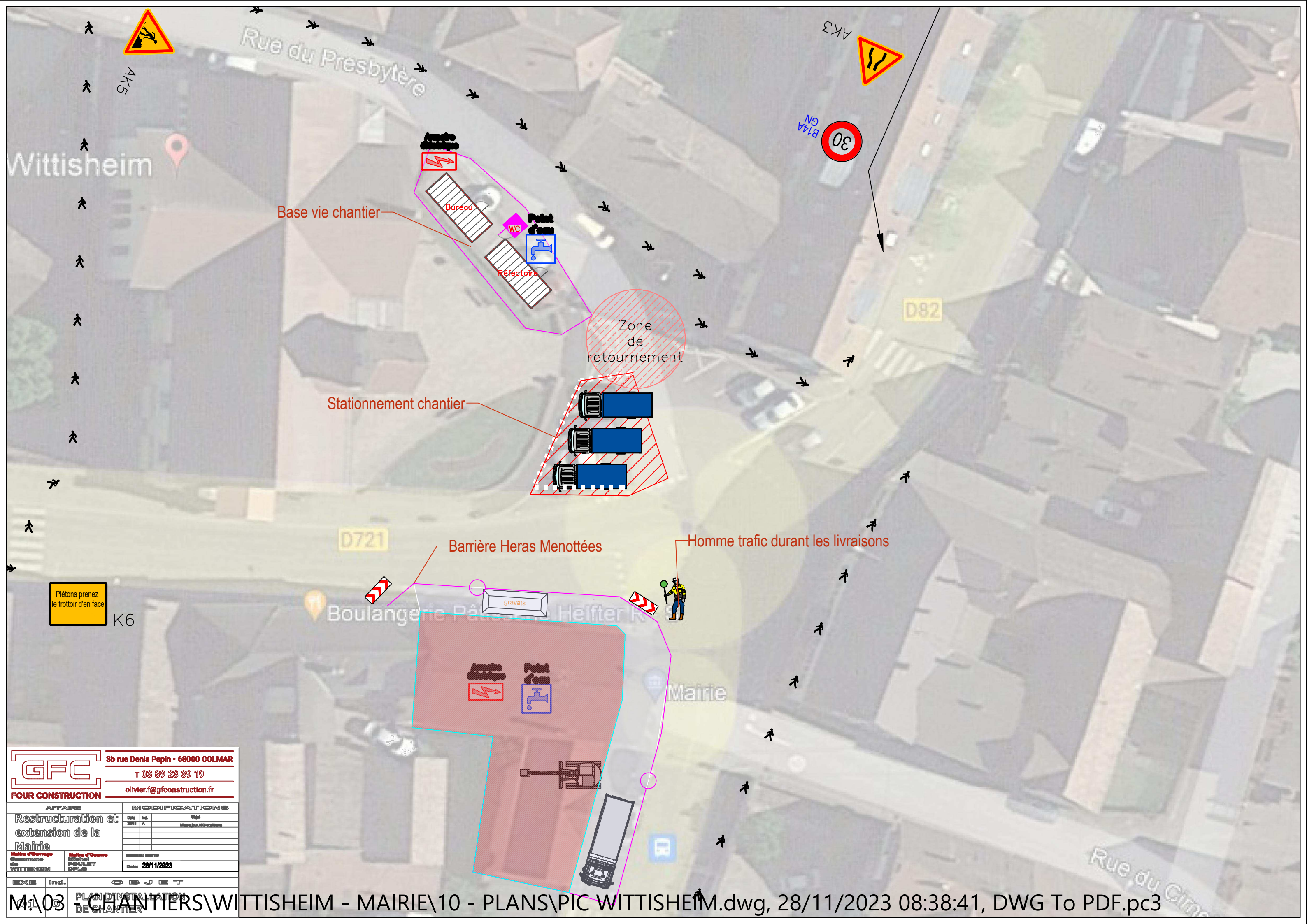
**Article 7** : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : [cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : [Gaetan.Delevoye@alsace.eu](mailto:Gaetan.Delevoye@alsace.eu)
- Brigade verte : [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : [christophe.kempff@gmail.com](mailto:christophe.kempff@gmail.com) et [kosakmichael@gmail.com](mailto:kosakmichael@gmail.com)
- SIS du Bas-Rhin : [arretes.sdis@sis67.alsace](mailto:arretes.sdis@sis67.alsace) et [celine.sala@sis67.alsace](mailto:celine.sala@sis67.alsace)
- Entreprise GFC FOUR CONSTRUCTION : [olivier.f@gfconstruction.fr](mailto:olivier.f@gfconstruction.fr)
- Affichage et archivage en Mairie : [www.wittisheim.fr](http://www.wittisheim.fr)

Fait à Wittisheim, le 11 décembre 2023.

Le Maire,  
Monsieur Christophe KNOBLOCH





Piétons prenez le trottoir d'en face

K6

D721

Barrière Heras Menottées

Homme trafic durant les livraisons

gravats

Mairie

Rue du Cimetiére

**GFC** 3b rue Denis Papin • 68000 COLMAR  
 T 03 89 23 39 19  
 olivier.f@gfconstruction.fr

**FOUR CONSTRUCTION**

| AFFAIRE                                   | MODIFICATIONS |      |                                |
|---|---------------|------|--------------------------------|
| Restructuration et extension de la Mairie | Date          | Int. | Objet                          |
|   | 28/11         | A    | Mise au jour A10 et allègement |
|   |               |      |                                |
|   |               |      |                                |

Maitre d'ouvrage: Commune de WITTISHEIM  
 Maitre d'œuvre: Michel POULET DPLG  
 Date: 28/11/2023

EXE | Inval. | O B J E T